



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 05 – 2014M

TRANSPORT DES ÉNERGIES FOSSILES

ATTENDU QUE, les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent représentent le plus grand écosystème d'eau douce dans le monde, fournissant de l'eau potable à plus de 40 millions de personnes, écosystème qui contribue de façon importante à la prospérité économique du Canada et des États-Unis; et

ATTENDU QUE, le bassin des Grands Lacs et du Saint -Laurent est un écosystème complexe et fragile, qui englobe un large éventail de l'habitat et des activités humaines et naturelles; et

ATTENDU QUE, l'augmentation rapide des volumes de pétrole et de gaz transportés de régions productrices de l'Ouest à travers la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent vers les raffineries et les marchés de l'Est a, ces dernières années, soulevé de nombreuses questions et préoccupations, notamment à la lumière des récents événements survenus à la rivière Kalamazoo (Michigan), à Casselton (Dakota du Nord), à Plaster Rock (Nouveau-Brunswick), à Lynchburg (Virginie), et à Lac-Mégantic; et

ATTENDU QUE, étant donné le volume accru et l'évolution des énergies fossiles transportées, la nécessité d'une surveillance accrue et la complexité des mesures de sécurité requises, tant pour les pipelines, le transport ferroviaire que maritime; et

ATTENDU QUE, l'absence de réglementation ou le laxisme dans son application en ce qui concerne le transport du pétrole et du gaz ont probablement contribué aux accidents qui ont eu lieu; et

ATTENDU QUE, le caractère des pipelines, du rail et mode de transport maritime pour le transport des énergies fossiles est complémentaire ainsi que la nature binationale de ces industries, largement intégrées à l'échelle nord-américaine; et

ATTENDU QUE, les incertitudes actuelles sur la sécurité publique et les risques environnementaux à l'eau, l'air et le sol ainsi que les impacts financiers négatifs potentiels sur les municipalités accroissent la nécessité d'augmenter les mesures de protection; et

ATTENDU QUE, les municipalités ont le devoir et l'obligation de protéger la santé, la sécurité et le bien-être de leurs résidents.



POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE l'Alliance appelle les gouvernements fédéraux, provinciaux et d'État à assurer une gestion globale et responsable du transport des énergies fossiles par la mise en place et l'application de lois et règlements qui assureront la sécurité des résidents et la protection de l'environnement, ainsi que le respect du rôle et pouvoirs des municipalités, y compris leur capacité à réviser et commenter les règlements proposés; et

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance recommande l'adoption et la mise en œuvre de mesures de sécurité supplémentaires, notamment, que tous les modes de transport soient équipés de doubles parois pour les oléoducs, les navires, les barges, les wagons, les camions citernes, plus spécifiquement, pour les pipelines : l'augmentation des activités de contrôle et de prévention, y compris la réalisation périodique de tests hydrostatiques, la mise en place d'un nombre suffisant de valves de sécurité à proximité des régions peuplées, y compris des systèmes de détection des fuites à la fine pointe de la technologie et de pipelines à double paroi à tous les croisements de cours d'eau; pour le transport ferroviaire : la révision et le renforcement des protocoles de routage, des limitations de vitesse des trains circulant près de zones sensibles, un renforcement des inspections du matériel roulant et des voies, la modernisation ou la suppression des wagons-citernes DOT-111, et pour le transport maritime : l'examen de la préparation à la lutte actuelle, la capacité de réponse et les délais d'intervention; et

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que l'Alliance demande une amélioration des capacités de réponse des services d'urgence et autres premiers intervenants ainsi qu'une formation accrue pour répondre adéquatement à tout déversement ou autre incident, et une communication ouverte et transparente entre les gouvernements locaux et les acteurs de l'industrie; y compris l'obtention sur demande des renseignements en temps réel détaillés sur les livraisons d'énergies fossiles et une obligation de divulgation complète et rapide de tout déversement ou d'incident par le biais d'un portail Web binational; et

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que l'Alliance demande une évaluation environnementale des impacts potentiels sur les ressources en eau, notamment dans le cas du transport de bitume dilué et d'autres types non conventionnels de pétrole; et

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que compte tenu de l'intégration nord-américaine de l'industrie du transport des énergies fossiles, l'Alliance recommande une plus grande harmonisation de cette législation et de la réglementation entre le Canada et les États-Unis; et

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance recommande aux deux gouvernements fédéraux d'accroître les normes environnementales inscrites dans les accords et traités commerciaux tels que la Section 6 de l'ALENA (sur l'énergie et la pétrochimie), en ajoutant une annexe portant sur la sécurité qui lierait le droit d'exporter des producteurs d'énergie fossiles et



des convoyeurs au respect de la réglementation et des normes de sécurité des deux côtés de la frontière, et

IL EST ENFIN RÉSOLU QUE l'Alliance demande pour la création de fonds d'atténuation et de compensation, financé par des redevances versées par les entreprises de transport de pétrole et / ou productrices qui offrirait la mise en place de mesures correctives et l'indemnisation financière des municipalités et autres parties touchés par un déversement, un incendie ou tout autre événement important.

Résolution signée ce 18^e jour de juin 2014

A handwritten signature in black ink that reads 'Keith P. Hobbs'. The signature is written in a cursive style.

Keith Hobbs, président
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
Maire de Thunder Bay